

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_075

**Rapporteure : Gaëlle RIBY-CUNISSE**

**Objet : Attribution du marché Organisation, animation, coordination et gestion des actions éducatives périscolaires, extrascolaires**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

| Nombre de conseillers     |          |         | Présent-es :  |
|---------------------------|----------|---------|---|
| en exercice               | présents | volants |   |
| 29                        | 23       | 28      | Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI |
| Date de convocation       |          |         | Excusé-es :   |
| 14 novembre 2023          |          |         |   |
| Date de publication       |          |         | Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Aude SIMERMANN - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE procuration à Gilles MAYER  |
| 27 novembre 2023          |          |         |   |
| Transmis en préfecture le |          |         |   |
| 21 novembre 2023          |          |         |   |

Rubrique : 1.1

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de renouveler le marché relatif à l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires et extrascolaires,

Sur une année, le temps périscolaire et extrascolaire est presque quatre fois supérieur au temps passé en classe par les enfants. Or tous n'ont pas accès à la même richesse éducative et de loisirs au cours de ces temps non scolaires. Ainsi quand certains bénéficient, dans leur environnement socio-familial, d'activités qui soutiennent leurs apprentissages scolaires et leur ouverture culturelle, d'autres en sont privés. Ces différences sont l'une des principales causes des inégalités face à la réussite scolaire et plus largement éducative.

A travers la mise en place d'activités éducatives et de loisirs de qualité, les collectivités territoriales disposent d'un levier important pour favoriser l'égalité des chances des enfants.

C'est pourquoi la ville de Malzéville a fait le choix de définir un projet éducatif de territoire exigeant et dans ce cadre de proposer des accueils périscolaires et extrascolaires de qualité aux jeunes Malzévillois. Ces services sont aussi une nécessité pour que les parents puissent concilier vie familiale et vie professionnelle.

Cette politique fait l'objet d'un marché relatif à l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires et extrascolaires.

Celui-ci arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il convient donc de renouveler ce marché pour une nouvelle période maximale de 3 ans, reconductible tacitement tous les ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce marché porte sur les services suivants, à destination des enfants et de leurs familles :

- La restauration : accompagnement et encadrement éducatifs des enfants dans le cadre du temps de la pause méridienne,
- L'animation périscolaire du matin et du soir les jours de classe,
- L'animation des mercredis éducatifs,
- L'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petites et grandes vacances sauf celles de fin d'année,
- L'accompagnement à la scolarité au travers d'activités éducatives et culturelles dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité).

La commune a défini plusieurs objectifs dans le cadre du renouvellement du marché des actions éducatives périscolaires et extrascolaires :

- Proposer une offre périscolaire et extrascolaire qui fait vivre au quotidien les droits de l'enfant
  - o accessible à toutes et tous : tous les quartiers, toutes les cultures, tous les milieux sociaux
  - o qui fait « grandir » en contribuant à la réussite éducative et citoyenne des jeunes Malzévillois : former des jeunes citoyens engagés et responsables, des jeunes citoyens ouverts et acteurs de leurs environnements (scolaire, naturel, social, etc), des jeunes citoyens davantage égaux face à l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs et l'éducation
- Maintenir une « solution de garde » adaptée aux besoins des familles de la commune
- Impulser une dynamique de changement :
  - o approfondissement de la dimension éducative de l'offre périscolaire et extrascolaire
  - o construction de partenariats plus approfondis : fédération-commune, fédération-commune-familles, fédération-commune-écoles, fédération-commune-associations du territoire
- Veiller à la soutenabilité financière du service périscolaire et extrascolaire alors même que les partenaires sociaux de la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation (ECLAT) se sont engagés dans une démarche de revalorisation salariale des métiers de l'animation et ce afin de les rendre moins précaires et plus attractifs

Ce marché est passé selon une procédure adaptée ouverte (MAPA). Celle-ci est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3<sup>o</sup> du code de la commande publique.

Il a fait l'objet des publications légales suivantes :

- Publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) d'un avis n°23-129441, transmis le 18 septembre 2023, publié le 21 septembre 2023.
- Publication au journal officiel de l'Union Européenne(JOUE) d'un avis n° 2023/S 183-573395, transmis le 18 septembre 2023, diffusé le 22 septembre 2023.

Le dossier de consultation du marché, comprenant notamment un CCTP et un CCAP, était disponible via le profil acheteur en ligne de la ville. La réception des offres a été fixée au 18 octobre à 14 heures avec un délai de validité des offres de 120 jours. Deux plis ont été reçus dans les délais, et aucune offre hors délais : fédération départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle et association Léo Lagrange centre est.

Une négociation a été menée avec les deux candidats ayant déposé une offre. Chaque candidat a été reçu individuellement par une commission composée de l'adjointe à l'éducation, de l'adjoint aux ressources et des services. Chaque entretien a duré 1 heure 30 chacun le lundi 30 octobre 2023. A l'issue de cet entretien, les candidats ont déposé une nouvelle offre financière sur le profil acheteur de la ville. La date limite de réception des offres négociées était fixée au lundi 06 novembre à 12 heures. Le groupe de travail mentionné ci-dessus a examiné les nouvelles offres déposées.

Afin de déterminer le nouvel attributaire du marché, les critères de sélection des offres, indiqués dans le règlement de la consultation, étaient les suivants :

| <b>Critères d'attribution</b>  | <b>Points</b> |
|--|---------------|
| <b>1. Qualité de la prestation appréciée au vu de la note méthodologique:</b>  | <b>60</b>     |
| 1.1. Lignes directrices des propositions éducatives et prise en compte des enjeux en terme de développement durable<br><br>Le candidat fournit tous les documents explicatifs permettant d'apprécier les lignes directrices des propositions éducatives articulées autour de la présentation d'un programme pour une période d'un mois pour chacune des activités en précisant les orientations retenues sur les enjeux du développement durable   | 25            |
| 1.2. Prise en compte des rythmes et besoins de l'enfant en fonction de son âge<br><br>Le candidat fournit tous les documents explicatifs permettant d'apprécier la qualité de la prestation mettant en exergue la prise en compte des rythmes et besoins de l'enfant en fonction de son âge.   | 25            |
| 1.3. La qualité de la gestion<br>Le candidat détaille les procédures, les moyens et les outils permettant d'assurer la gestion et le suivi de l'activité. Il présente également les outils et les moyens permettant un fonctionnement souple, réactif et évolutif : circuit décisionnel, organisation des plannings d'activité, etc.<br>Le candidat présentera en particulier les points suivants :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion des contrats de travail</li> <li>- Les procédures en cas d'absence des personnels, notamment les animateurs</li> <li>- Les procédures de recrutement</li> </ul> | 10            |
| <b>2. Le prix de la prestation</b>   | <b>40</b>     |

Les offres de l'association Léo Lagrange centre est et de la fédération départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle ont été analysées conformément à ces critères.

Après analyse, les offres des deux candidats sont classées de la manière suivante :

- la fédération départementale des Francas de Meurthe et Moselle a obtenu la note de 88.23 et est placée en position 2 du classement,
- l'association Léo Lagrange centre est a obtenu la note de 91.25 et est placée en position 1 du classement.

Vu l'avis majoritairement favorable des commissions éducation-solidarités et finances-ressources humaines du 13 novembre 2023,

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

4 abstentions : Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY, Salvatore LIVOLSI

**attribue** le marché relatif à l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires et extrascolaires à l'association Léo Lagrange centre est, sis 2 rue Maurice Moissonnier à VAULX-EN-VELIN (69517Cedex) pour un montant global de 2 888 952 euros TTC sur 3 ans, soit 962 984 € TTC par an répartis ainsi :

| <b>Prestations</b>                       | <b>Cout annuel</b> |
|--|--------------------|
| Activités périscolaires                  | 781 654€           |
| Activités extrascolaires                 | 105 528€           |
| CLAS                                     | 12 948€            |
| Direction services périscolaires/A.L.S.H | 62 853€            |

**autorise** le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**certifie** que les crédits sont et seront inscrits aux budgets primitifs successifs de la ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Bertrand KLING

Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**